

(Traduction)

**PROTOCOLE RENOUELANT L'ACCORD DE COMMERCE ENTRE LE CANADA ET  
L'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, SIGNÉ LE 29 FÉ-  
VRIER 1956 ET RENOUELÉ LE 18 AVRIL 1960.**

A l'occasion de l'expiration de l'Accord commercial canado-soviétique conclu à Ottawa le 29 février 1956<sup>(1)</sup>, pour une période de trois ans, et prolongé par le Protocole du 18 avril 1960<sup>(2)</sup> jusqu'au 17 avril 1963, le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, désireux de développer et de diversifier davantage le commerce entre les deux pays, dans leur intérêt mutuel, sont convenus des dispositions suivantes:

1. Sauf l'Article IX, l'Accord commercial qui est intervenu entre le Canada et l'Union des Républiques socialistes soviétiques le 29 février 1956 est par les présentes prolongé pour une période de trois ans à compter du 18 avril 1963.
2. Chacun des deux Gouvernements déclare par les présentes qu'il étudiera favorablement toute observation que l'autre Gouvernement pourra formuler à l'égard de la mise en vigueur du présent Protocole ou en ce qui a trait à toute autre question intéressant les relations commerciales entre les deux pays.
3. Il est convenu qu'en vue d'objectifs commerciaux d'intérêt réciproque les autorités compétentes des deux Gouvernements faciliteront des visites à fins commerciales entre les deux pays.
4. Le présent Protocole sera ratifié le plus tôt possible par les deux parties contractantes et il entrera en vigueur provisoirement le jour de sa signature, et d'une façon définitive à la date de l'échange des instruments de ratification, qui aura lieu à Moscou. Le Protocole restera en vigueur concurremment avec l'Accord commercial canado-soviétique, dans les conditions prévues au paragraphe 1 ci-dessus.

Fait à Ottawa en double exemplaire, en anglais et en russe, les deux textes faisant également foi, ce 16e jour de septembre 1963.

*D'ordre du Gouvernement  
du Canada,*

*D'ordre du Gouvernement  
de l'Union des Républiques  
socialistes soviétiques,*

MITCHELL SHARP

B. A. BORISOV

<sup>1</sup>Recueil des Traités 1956 n° 1.

<sup>2</sup>Recueil des Traités 1960 n° 4.